



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

2015

DU CONCRET POUR LES POSTIERS !

En décembre, les postiers ont recomposé leur paysage syndical. Avec une progression historique de 4.37%, la CFDT est devenue ainsi la deuxième organisation syndicale à La Poste. Indiscutablement, les postier-e-s ont voulu lui donner les moyens de peser encore plus fort sur le dialogue social à La Poste.

En ce début d'année, la CFDT est déjà à la manœuvre avec une priorité absolue, tout faire pour que les postiers ne soient pas pénalisés durablement par l'inconséquence des organisations syndicales non signataires de l'accord (avorté) : "Un avenir pour chaque postier".

**Trop de temps et trop d'argent ont déjà été perdus !
Pas question de renégocier l'intégralité de l'accord !**

Maintenant, la CFDT est en position d'exiger de La Poste une mise en œuvre rapide et effective des mesures contenues dans cet accord.

Entre autres exemples :

- ▶ La revalorisation et la prolongation des grilles de rémunération des fonctionnaires de classes I, II et III-1.

37020 agents des classes I et II et du III-1, sont concernés (y compris les fonctionnaires reclassés).

Exemples : Gain pour un APN2 (ou AEXSG), en fin d'échelle, 2556€ en valeur annuelle. Pour un ATG1 au dernier échelon 2000€. Un gain annuel de 278€ pour tous les agents de la catégorie C (APN1, APN2, PRE, AEXDA, AEXSG).

- ▶ La création du Complément de Rémunération, en remplacement du Complément Poste, pour les personnels des classes I à III.

Pour rappel, l'augmentation annuelle prévue dans l'accord est de 125€ pour la classe I, 150€ pour la classe II et 200€ pour la classe III.

- ▶ Le paiement en juin 2015 des mesures spécifiques, qui devaient se traduire par un versement unique sur la paie d'octobre 2014.

Pour rappel : 125€ pour la classe I, 150€ pour la classe II, 200€ pour la classe III et 300€ pour les III-3.

- ▶ La création d'une prime de mobilité fonctionnelle pour les classes I à III (entre 250 et 1000€).



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

- ▶ La réévaluation conséquent des indemnités de mobilités géographiques et fonctionnelles en cas de réorganisation (BRH 9 et 10).
- ▶ Une prime pour le passage à temps partiel à 50%.
- ▶ La création d'une prime individuelle de qualification (800€ pour la classe I, 1000€ pour la classe II, 1300€ pour la classe III et 1600€ pour les postiers du groupe A).
- ▶ L'extension de la liste des fonctions exposées à la pénibilité.
- ▶ L'octroi de 3 à 5 jours de congés/an supplémentaires, à partir de 55 ans, pour les postiers exposés à la pénibilité.
- ▶ Le droit à au moins 3 semaines de congés consécutives durant la période du 1^{er} juin au 30 septembre.
- ▶ L'accès facilité à l'indice 1015 pour les groupes A.
- ▶ Etc...

**Forte de ses résultats aux dernières élections,
la CFDT est déterminée à ne rien lâcher de ce qui
aurait déjà dû profiter aux postiers !**



BULLETIN D'ADHÉSION À LA CFDT

COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

Madame Monsieur

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

POUR VOUS CONTACTER

Adresse personnelle :

.....

Code postal : Ville :

Téléphone (personnel) :

Portable :

Email (personnel) :

Entreprise :

Établissement :

Code APE/NAF :

Activité ou convention collective :

Adresse :

Téléphone (professionnel) :

Fax (professionnel) :

Email (personnel) :

Privé
 Employé / Ouvrier
 Technicien / Agent de maîtrise
 Cadre

Public
 Grade / Groupe
 Fonction
 Cadre
 Non cadre

Métier :